

Master : une nouvelle plateforme de candidature mise en place par le ministère

Par Benjamin Daunay | 5 février 2023

DEPUIS LE 1ER FEVRIER 2023, UNE NOUVELLE PLATEFORME DESTINEE AUX ETUDIANTS S'INSCRIVANT EN 1E ANNEE DE MASTER A ETE LANCEE PAR LE MINISTERE CHARGE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR.

Avec l'ouverture du site [MonMaster.gouv.fr](https://monmaster.gouv.fr), les étudiants peuvent effectuer un dépôt unique de dossier, mettant ainsi fin aux multiples démarches de l'ancienne plateforme.

Avec la mise en place d'un calendrier unique national, les étudiants réduisent leurs temps de recherche puisque jusqu'à présent, ils devaient contacter séparément chaque master dont le processus de sélection était spécifique et répondait à un calendrier propre.

Concernant le nombre de choix possibles, les étudiants peuvent candidater à 15 masters en formation classique et 15 masters en alternance, le tout sans hiérarchie de vœux (à la différence de *Parcoursup*, la plateforme post-baccalauréat). Une plus grande efficacité est aussi mise en avant par l'Enseignement supérieur grâce à « une meilleure connaissance du nombre de places vacantes et au fait que les établissements auront connaissance, bien avant la rentrée, du nombre de candidats réellement inscrits ».

Grâce à ce nouvel outil, censé simplifier les démarches des étudiants en quête d'un master classique ou en alternance, le ministère de l'enseignement supérieur compte résoudre une partie des problèmes rencontrés, notamment l'absence de cartographie nationale des places disponibles en master par rapport à la demande ainsi que les nombreux candidats aux masters ne sont admis dans aucune faculté après leurs 3 années de licence.

Cette plateforme réussira-t-elle à répondre aux hautes attentes placées en elle ? Affaire à suivre ...